

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le Comité Syndical peut valablement délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Séance ordinaire du 14 avril 2021 à 17h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	DEISS Murielle	SCHIVRE Marc
BECKER Patrick	DEUTSCH André	TACCONI Pierre
COLIN Jean-Marie	GRILLO Marie	BALCERZAK Roland
HERFELD Marie-Laurence	HATRI Aïcha	BASTIEN Laure
KASPAR-COTRUPI Angèle	HOLSENBURGER Alexandre	BAUR Denis
LUCCHINI Marc	JURCZAK Serge	FRIIO Marie-Rose
POUGET Clémence	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric
RENAUX Patricia	VETZEL Caroline	LORENTZ Maurice
SCHNEIDER Brigitte	GUERMANN Bernard	
SCHULTZ Laurent	RICCI Roland	
TSCHIERSCH Laurent	FRANIATTE Éric	
VEINNANT Bernard	HERGAT Michel	
ZIEGLER Damien	MATHIEU Bertrand	
BEY Michèle	OCTAVE Henri	
CORAZZA Jean-Luc	KOWALCZYK Maryline	

Arrivée de Monsieur BECKER Patrick et de Monsieur OCTAVE Henri entre le point 1 et 2.

Monsieur SCHREIBER Roger sort de la salle pour l'approbation du compte administratif.

Arrivée de Madame POUGET Clémence au cours du point 7.

Monsieur FRADELLA Cédric, délégué de la commune de Stuckange, est installé au point 2.

Procurations :

POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
MELEO Guy	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	HATRI Aïcha
SCHITZ Denis	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
THOMMES Thierry	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BAUR Denis
WEIS Mathieu	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
MEDVES Jean-François	a donné procuration à	BEY Michèle
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	JURCZAK Serge
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FERRERO Marc	a donné procuration à	KASPAR-COTRUI Angèle
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
PHILLIPE Lionel	a donné procuration à	FRIIO Marie-Rose
ENGELMANN Fabien	a donné procuration à	DEISS Murielle

Absents excusés :

CINO Frédéric
 VUILLEMARD Patrick (point 1) (Remplacé à partir du point 2)

Absents non excusés :

LOPICO Aurélie WATRIN Audrey BLUDSZUS Josette

La séance débute à 17h13.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 35
Procurations : 18
Absents : 7

Entre le point 1 et le point 2 :

Arrivée de Monsieur BECKER Patrick et de Monsieur OCTAVE Henri.

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 18
Absents : 5

Au point 2 :

Installation de Monsieur FRADELLA Cédric, délégué de la commune de Stuckange.

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 18
Absents : 5

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER Roger quitte la séance avant le vote pour l'approbation du compte administratif et revient après le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

A partir du point 6 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

Au point 7 :

Arrivée de Madame POUGET Clémence avant le vote du point 7.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

Au point 8 :

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

Au point 15 :

Monsieur OCTAVE Henri ne participe pas au vote (délégué de la commune de Gandrange).

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

La séance est levée à 18h35.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 12 – DELIBERATION N°2021/I-29 – APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DU CITEZEN

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

La réalisation de cette opération fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société EGIS Conseil conclu après mise en concurrence et notifié le 10 décembre 2021.

La concertation publique relative à ce projet de création de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) a été organisée en application des dispositions des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme du 28 août au 27 septembre 2017.

Le bilan global de la concertation menée auprès du public sur ce projet a été validé par délibération du Comité Syndical le 20 octobre 2017 et un premier dossier d'études d'avant-projet (AVP) a été validé au comité syndical du 20 décembre 2017.

L'enquête publique a eu lieu du 27 août au 28 septembre 2018 avec un arrêté de DUP signé le 18 décembre 2018. Un marché de Maîtrise d'Oeuvre (MOE) pour la poursuite des études d'avant-projet et les phases ultérieures d'études et de travaux a été notifié au groupement VIAMOSTRA le 27 octobre 2020.

Les prestations du MOE au stade avant-projet portent sur une mise à jour des études d'avant-projet réalisées en 2017, notamment sur le volet parc-relais et systèmes au regard de la décision structurante de retenir une motorisation électrique intervenue entre-temps. La mise à jour des études d'avant-projet a également permis d'intégrer les évolutions liées aux projets connexes des partenaires du projet (Communes traversées, Communautés d'Agglomérations, ...).

Le contenu du dossier d'avant-projet remis par le maître d'œuvre au cours du premier trimestre 2021 est conforme aux prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et intègre des observations et suggestions formulées au cours des échanges menés, par les différents acteurs concernés.

L'Avant-Projet a fait l'objet d'une analyse de la part du mandataire dont les remarques et avis serviront comme hypothèse pour le démarrage des phases projet (Communes traversées, Communautés d'Agglomérations, ...).

Estimation des travaux

L'enveloppe globale, validée par les élus, pour l'ensemble du projet CITEZEN est de 195 720 000 euros HT (valeur 2019).

A l'issue des études d'avant-projet, le montant des travaux d'infrastructures des lignes et systèmes hors système d'aide à l'exploitation et hors ouvrages est estimé à un montant maximum de 58 940 000 euros HT (valeur 2019).

Avis du Mandataire

Le mandataire estime que le dossier avant-projet peut être approuvé sous réserve de l'intégration dans les études à suivre :

- Des différentes remarques et avis validés par les élus ;
- Des adaptations et du chiffrage concernant l'aménagement du P+R de Metzange, notamment au regard du fonctionnement du P+R mis en service en février 2021 ;
- Des adaptations concernant le P+R de Basse-Ham et notamment la possibilité du raccordement sur la RD654.
- Des adaptations concernant les aménagements à Yutz.
- De l'adaptation de l'intégration de la piste cyclable du boulevard Foch à Thionville.
- Des adaptations des carrefours rue de Longwy/rue de Verdun et rue de Longwy/rue de la Centrale à Florange.
- De l'adaptation de la station devant la caisse d'épargne à Terville.
- Des précisions par le MOA sur le programme système du projet CITEZEN.

Le dossier des études AVP est consultable au SMiTU.

Le Bureau Syndical du 24 mars 2021 a donné un avis favorable.

La Commission TCSP du 9 avril 2021 a donné un avis favorable.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- d'accepter le coût estimé des travaux tel qu'il ressort de cet avant-projet pour le volet aménagement des lignes, des P+R et des systèmes soit 58 940 000 euros HT base 2019, comme montant maximum prenant en compte l'ensemble des réserves et compléments suscités ;
- d'autoriser la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant les infrastructures de ligne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- d'accepter le coût estimé des travaux tel qu'il ressort de cet avant-projet pour le volet aménagement des lignes, des P+R et des systèmes soit 58 940 000 euros HT base 2019, comme montant maximum prenant en compte l'ensemble des réserves et compléments suscités ;

- d'autoriser la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant les infrastructures de ligne.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 15 avril 2021

Le Président,

Roger SCHREIBER

